# Règlement du Concours Annuel de Synopsis de l'Atelier ICARE

### Article 1

L'Atelier ICARE, atelier d'apprentissage de l'écriture, de la narration et d'accompagnement au développement de projets d'écriture, dont le site internet se trouve à l'adresse <a href="https://www.atelier-icare.net">https://www.atelier-icare.net</a>, organise chaque année un Concours de synopsis « à thème » ouvert aux auteur.e.s de langue française (appelé ci-dessous CANDIDAT).

### Article 2 – Thème

Le thème de l'année 2021 est : l'accident. Qu'il soit accident de la route ou de caddie, qu'elle se passe avant l'accident, après ou

pendant l'accident, l'histoire devra faire la part belle à un accident de toute nature.

### Article 3 – Récompense/Prix

Les trois (3) synopsis récompensés recevront les prix suivants :

- Premier Prix (Grand Prix de l'Atelier Icare) : (d'une valeur de
   €)
- Deuxième Prix (2e Prix de l'atelier Icare) : (d'une valeur de €)
- Troisième Prix (3e Prix de l'atelier Icare) : (d'une valeur de €)

### Article X – Dossier de candidature

Le fichier de participation (appelé ci-dessous DOSSIER DE CANDIDATURE), contenant notamment le synopsis concourant pour les prix, devra respecter peu ou prou la forme définie sur la page : https://www.atelier-icare.net/concours/dossier.

### Article X – Inscription

L'inscription au concours et la communication du dossier de candidature se fait uniquement en ligne, sur le site de l'atelier, à l'adresse : https://www.atelier-icare.net/concours/inscription.

L'inscription peut se faire à tout moment, même lorsque le Dossier de candidature n'est pas encore conçu ou finalisé. Un numéro unique est alors attribué au Candidat, qui lui permet, lorsqu'il le désire, de transmettre son dossier de participation.

L'inscription préalable du Candidat lui permet de recevoir des informations sur le concours et notamment des rappels utiles de l'échéance de dépôt du Dossier de candidature.

# Article X – Échéance

La date ultime de dépôt des Dossiers de candidature est le 1er mars de l'année courante (1er mars 2021 pour cette année)

### Article X – Annonce des résultats

Les résultats sont annoncés au plus tard le xx xxxx de l'année du

concours (2021 pour cette année). Les Candidats en sont informés individuellement par mail, qu'ils aient ou non reçu un prix. Ces résultats sont également affichés sur la page <a href="https://www.atelier-icare.net/concours/resultats">https://www.atelier-icare.net/concours/resultats</a>.

### Article X – Fiche de lecture

Chaque Candidat, qu'il ait ou non reçu un prix, se verra remettre — s'il en a exprimé expressément le désir lors de son inscription au concours — une fiche de lecture succincte lui indiquant comment le jury a perçu son résumé de projet. Cette fiche de lecture fonctionne essentiellement sur des notes — pour une part subjective — attribuées aux éléments narratifs principaux dont notamment : le traitement des personnages, des intrigues, des thèmes, l'adéquation avec le thème et son exploitation, la part d'originalité et d'universalité de l'histoire, etc.

## <u>Article X – Subjectivité</u>

L'estimation de cette « fiche de lecture succincte » relève en partie de la subjectivité des membres du jury et les organisateurs du concours ne voudraient pas que cette « attention spéciale » accordée aux

participants se transforme en revendication post-épreuve. En d'autres termes, Le jury se réserve le droit de ses choix et de ses estimations sans justification d'aucune espèce.